



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.91
27 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 27 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 22 et le 25 octobre 1993, il semble que trois vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors des vols auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas selon les dispositions du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera dans l'annexe à la présente note verbale des précisions sur ces vols.

Le nombre total de violations présumées d'interdiction des vols atteint désormais 935.

ANNEXE

Vol effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation
de la Force de protection des Nations Unies
(22-25 octobre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
960	23 octobre	8 h 10	8 h 11	[22 octobre : aucune violation n'a été signalée] Les avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère en train d'atterrir à la carrière de Visca (à 15 kilomètres au sud-ouest de Tuzla). Vingt passagers ont débarqué de l'appareil. Ce vol non autorisé s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Faible Basse
961	23 octobre	10 h 05	10 h 29	Les avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère en train de décoller de la carrière de Visca. Les observateurs militaires des Nations Unies ont également vu un hélicoptère MI-17 de couleur blanche (numéro d'immatriculation T9-HAG) décoller à la même heure du même endroit. Ils ont été informés que l'appareil avait transporté 20 personnes participant aux "Jeux olympiques de Tuzla". Les avions de l'OTAN ont suivi l'hélicoptère jusqu'à un point situé à 40 kilomètres au nord-est de Zenica. Ce vol non autorisé s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Faible Basse
962	25 octobre	15 h 43	15 h 45	[24 octobre : aucune violation n'a été signalée] L'avion AWACS et les appareils de combat de l'OTAN ont établi un contact radar avec un aéronef en vol à 25 kilomètres au sud-ouest de Tuzla et l'ont perdu à 35 kilomètres dans la même direction. Ce vol non autorisé s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Faible 4 000 pieds